

Rapport annuel de la coprésidence 2025

Texte — Dr méd. Esther Hilfiker & Dr méd. Rainer Felber, co-présidents de la SMCB
Images — luum.

Des succès politiques, de nombreux projets en cours, la préparation au TARDOC et aux forfaits ambulatoires : l'année 2025 n'a pas été de tout repos. Dans son rapport annuel, la co-présidence de la SMCB revient sur les processus marquants de ces douze derniers mois.

Éditorial

L'année 2025 s'est inscrite dans la continuité des précédentes : intense et parsemée de nombreux défis. En tout premier lieu, citons la préparation pour l'introduction du TARDOC et des forfaits ambulatoires au 1^{er} janvier 2026. Mais d'autres projets tels que les discussions initiées par la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) sur la base de la motion 260-2024 lors de la table ronde qui a réuni médecins et pharmaciens, ainsi que d'autres dossiers relatifs à la pharmacie ont mobilisé beaucoup de ressources. En parallèle, nous avons poursuivi notre travail sur des sujets familiers tels que le service des urgences, la promotion de la relève, la réponse à plusieurs consultations, l'engagement contre la violence domestique, le travail au sein de nombreuses instances et bien plus encore. Nos structures internes ont également connu quelques remaniements, avec des changements de postes au sein du secrétariat.

Comme à l'accoutumée, nous vous informions de notre travail par le truchement de notre magazine doc.be, de plusieurs infolettres et de notre site Web. Faisons ici un tour d'horizon de ce qui nous a occupés en 2025. Nous aimerions déjà à ce stade adresser nos remerciements à toutes les personnes qui se sont impliquées.

Politique de la santé

Consultations

En 2025, nous avons de nouveau pris position un grand nombre de processus et décisions concernant le système de santé. La SMCB rédige ses réponses aux consultations en ayant toujours comme priorité, dans l'intérêt de ses membres, de ne pas défendre exclusivement, mais principalement, la position du corps médical. Voici les consultations qui ont été particulièrement importantes. Vous pouvez retrouver nos réponses sur notre site Web : <https://www.berner-aerzte.ch/fr/publications/politique-corporative.html> (en allemand uniquement).

- Révision de l'ordonnance sur les activités professionnelles dans le secteur sanitaire (ordonnance sur la santé publique, OSP) du canton de Berne
- Stratégie partielle Soins de longue durée (ambulatoires et résidentiels) du canton de Berne
- Stratégie partielle Soins palliatifs du canton de Berne
- Révision partielle de la loi sur les soins hospitaliers du canton de Berne
- Stratégie partielle Prise en charge des urgences axée sur le sauvetage du canton de Berne
- Directives de l'ASSM « Diagnostic de la mort et mesures médicales préliminaires en vue d'un don d'organes »
- Contre-projet direct du Conseil fédéral à l'initiative populaire « Oui à la sécurité de l'approvisionnement médical »



Dr méd. Esther Hilfiker lors de la journée de réflexion de la SMCB à Lyss en 2025. Des choix stratégiques importants pour la SMCB ont été définis concernant TARDOC et les forfaits ambulatoires.

Prises de position

Durant l'année sous revue, nous avons également pris position sur d'autres sujets importants :

Prise de position de la SMCB sur la motion 260-2024 « Dans l'intérêt d'une bonne couverture en soins de base : clarifier la collaboration entre les médecins et les pharmacies en cohérence avec la Stratégie de la santé (soins intégrés) »

Cette motion interpartis nous a beaucoup occupés en 2025. Outre notre participation à plusieurs tables rondes organisées par la DSSI réunissant les représentants des associations de pharmaciens, médecins-dentistes et institutions de soins, nous nous sommes fortement impliqués dans diverses séances de travail.

Même si un consensus semblait avoir été trouvé lors des premières séances, les modifications, qui prévoyaient surtout un assouplissement dans la remise des médicaments par les cabinets médicaux, n'ont finalement pas été acceptées par l'Association des pharmaciens du canton de Berne (ACB). Alors que les représentants de cette dernière avaient, lors des négociations, initialement approuvé les solutions proposées sur la base d'un consensus, le comité s'est, contre toute attente, finalement opposé à la mise en œuvre des dites propositions.

Par conséquent, la SMCB a pris position ensuite par écrit dans le cadre du rapport préliminaire de la DSSI, se limitant à des remarques objectives et conformes au mandat. Il

semblait essentiel à la SMCB de préciser que le mandat initial de la motion, à savoir la recherche commune de solutions, ne pourra vraisemblablement plus être rempli, ou seulement de manière très limitée. En effet, l'ACB semble, au fil des discussions, qui n'étaient toujours pas terminées début 2026, rejeter de plus en plus toute forme de compromis.

La SMCB a pour sa part maintenu ses revendications initiales. Elle demande notamment des adaptations ciblées de la loi sur la santé visant à assouplir la propharmacie, à garantir l'approvisionnement d'urgence en médicaments et à instaurer des règles transitoires et des exceptions claires et adaptées à la pratique. Selon elle, plusieurs modifications législatives concrètes doivent impérativement figurer dans le rapport final. Celui-ci doit être élaboré par la DSSI et approuvé par le Conseil-exécutif. Il sera ensuite transmis au Grand Conseil, dans le cadre du traitement de la motion mentionnée, comme base pour les décisions législatives correspondantes.

Concernant la demande de calcul coûts / bénéfiques, la SMCB partageait l'avis qu'une telle analyse était difficilement réalisable avec fiabilité. L'évaluation des mesures proposées diverge selon les points de vue : tandis que la SMCB met la couverture médicale de base de la population et la liberté de choix des patientes et patients au premier plan, l'ACB se borne à se concentrer de manière unilatérale sur l'approvisionnement de médicaments. La SMCB a réfuté les objections que l'ACB formule depuis longtemps contre la propharmacie et a souligné que la propharmacie médicale pouvait tout contribuer

à assurer les soins de médecine de premier recours, notamment dans les régions périphériques, qu'à garantir la liberté de choix des patientes et patients.

En participant à l'élaboration du rapport définitif susmentionné, la SMCB s'est opposée clairement au maintien du statu quo et a soutenu à la place une modification de la loi visant à faire passer le nombre de pharmacies publiques par localité de deux à trois avant toute autorisation à tenir une pharmacie privée. La réglementation relative à la remise de médicaments dans le cadre des soins d'urgence et de premiers recours pour une durée de traitement d'un mois a été clairement approuvée, tout comme l'introduction d'une possibilité légale d'autoriser des dérogations pour des raisons importantes liées aux soins, par exemple aussi pour des projets pilotes.

En revanche, la SMCB s'est opposée à une multiplication et un durcissement des règles en matière d'obligation de remise d'ordonnances ainsi qu'au renforcement de la surveillance sur les pharmacies privées, car cela n'était pas l'objet des discussions et aurait pu parfois entrer en contradiction avec les dispositions du droit fédéral.

Globalement, la SMCB a réaffirmé son objectif de garantir à long terme la couverture médicale de base de la population grâce à des adaptations législatives différenciées et pragmatiques.

Le sujet de la propharmacie a marqué notre année 2025 également en dehors des séances officielles de la DSSI. En effet, ce thème a été abordé lors de plusieurs séances dédiées à la politique professionnelle, telles que les deux assemblées des délégués, et le Comité central de la SMCB a approuvé la proposition de demander une assistance juridique pour plusieurs affaires portant sur des questions connexes.

Organisation

L'année 2025 aura été marquée par divers processus organisationnels. Voici les principaux que nous récapitulons ici.

Comptes annuels et révision 2024 / budget 2025

Le 13 mars 2025, l'Assemblée des délégués a approuvé les comptes 2024, y compris les fonds « BETAKLI et formation continue », « Fonds dédié aux relations publiques » et « AM » ainsi que le compte de la caisse de secours et le rapport des réviseurs de Fiduria AG.

Élections

L'Assemblée des délégués a approuvé le 13 mars 2025 à l'unanimité la nomination de la société DieWirtschaftsprüfer.ch AG comme organe de révision pour 2026.

Le 4 février 2025, le Comité central a élu à l'unanimité le Dr méd. Philipp Bissig à la fonction d'assesseur de la Berner Belegärzte-Vereinigung BBV+ au sein du comité complet.

Fiduria AG remplace Elber Treuhand

Le 13 mars 2025, l'Assemblée des délégués a pris congé de Peter Elber, Elber Trauhand, fiduciaire de la SMCB depuis plus de trente-cinq ans. Peter Elber a été remercié par des applaudissements nourris et une ovation debout.

Suite à l'annonce de ce départ, Fiduria AG, qui jusqu'à présent s'occupait de la révision des comptes de la SMCB, s'est déclarée prête à se charger de la comptabilité. Patrick Glauser et Markus Kugler, responsables du mandat, se sont présentés lors de l'Assemblée des délégués du 13 mars 2025.

Demande d'assistance juridique pour autorisation d'exercer inactive

Le comité central de la SMCB a décidé le 1^{er} juillet 2025 à l'unanimité d'apporter une assistance juridique aux médecins dont l'autorisation d'exercer est devenue inactive sans raison valable et le cas échéant, d'engager une procédure de recours. Grâce à ces recours, l'Office de la santé a par la suite confirmé à la SASIS que, conformément au droit fédéral, le passage de l'autorisation d'exercer au statut « inactif » suite à la cessation d'activité n'entraînait pas automatiquement la perte du droit de continuer à fournir des prestations à la charge de la LAMal, par exemple pour les proches, ni de délivrer des ordonnances. Il a également précisé que c'est au canton qu'incombe la tâche de retirer l'admission à pratiquer à la charge de l'AOS; pour autant qu'il y ait des motifs valables, cette mesure doit être ordonnée par l'Office de la santé de la DSSI au moyen d'une décision dont il est possible de faire recours. La remise d'un cabinet ne constitue toutefois pas de motif valable.

Recours contre l'ordonnance sur l'admission à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins (OAP)

Le Tribunal fédéral a intégralement rejeté le recours formé par la SMCB contre l'ordonnance sur l'admission à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins (OAP) et le Tribunal administratif du canton de Berne a pris le même chemin dans sa décision du 30 juillet 2025, n'entrant tout simplement pas en matière. Le Tribunal fédéral considère que la compétence législative du gouvernement suffit, tant au regard de la Constitution fédérale que du droit cantonal. Ainsi, la SMCB n'a pas réussi à faire valoir devant le Tribunal fédéral son argument principal selon lequel l'OAP n'avait pas de base suffisante dans la loi cantonale. Le Tribunal fédéral a donc statué différemment de la Cour constitutionnelle du canton de Bâle-Campagne dans une situation comparable. Et, pour autant que l'on puisse en juger, le Tribunal fédéral a également rejeté tous les recours de nature similaire contre des restrictions d'admission dans d'autres cantons.

Le recours devant le Tribunal administratif du canton de Berne avait un effet suspensif, raison pour laquelle les restrictions d'admission, qui devaient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2024, n'ont pu être appliquées, du moins tant que courait la procédure de recours. Depuis le 2 septembre 2025,

des restrictions d'admission sont toutefois entrées en vigueur dans certaines régions du canton de Berne pour les spécialités médecine interne générale, chirurgie, gastro-entérologie, chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur ou pneumologie. Le taux de couverture maximal admissible a été fixé à 115 % des besoins, en faveur du corps médical. Le maintien des droits acquis est réservé aux médecins exerçant jusqu'à présent dans les régions concernées dans les spécialités nouvellement soumises à restriction. Pour faire valoir ces droits acquis, tous les médecins exerçant dans le canton de Berne avant l'introduction de la restriction d'admission doivent obligatoirement enregistrer leur activité médicale sur la plateforme numérique de l'Office de la santé d'ici au 30 juin 2026.

Changements de personnel au secrétariat et solution intérimaire

Des changements ont eu lieu au sein du secrétariat de la SMCB en 2025. Suite au départ le 31 août 2025 de Chiara Pizzera, responsable du secrétariat depuis janvier 2023, qui a quitté la SMCB en raison d'un changement de domicile, Nicolas Felber, responsable de la communication et des médias, a pris la direction du secrétariat à titre intérimaire en tant que délégué du comité exécutif, jusqu'à ce qu'une nouvelle responsable du secrétariat soit recrutée et formée. C'est Sascha Fischer qui a rejoint la SMCB le 1^{er} décembre 2025 en qualité de nouvelle responsable du secrétariat. Dès le 1^{er} octobre 2025, Eliane Zimmermann a en outre pu prendre ses nouvelles fonctions de responsable adjointe du secrétariat. Avec l'arrivée début janvier 2026 d'Aurelia Zbinden au poste de chargée d'administration, l'équipe du secrétariat de la SMCB est à nouveau au complet.

Stratégie de communication 2025–2028

Début 2025, nous avons chargé Nicolas Felber d'élaborer une stratégie de communication pour la période 2025–2028. Le comité exécutif souhaitait s'inspirer de la stratégie de la FMH afin que la SMCB soit davantage perçue comme une vraie unité. Cette stratégie doit permettre à l'avenir de mieux coordonner les opinions au sein du comité.

Voici les six éléments clés de la stratégie de communication :

1. Parler d'une seule voix
2. « Choose your battles wisely! »
3. Procédure lors d'une demande des médias
4. Effet multiplicateur
5. Communication bidirectionnelle
6. Communication intégrée

La stratégie a été présentée au comité central et approuvée le 1^{er} avril 2025. Dès lors, les membres du comité de la SMCB s'engagent à mettre en œuvre et à promouvoir les éléments clés de cette stratégie, par exemple à travers la série de brefs portraits publiés dans doc.be, dans lesquels les membres du

comité se présentent non seulement à nos membres, mais aussi à l'ensemble de notre lectorat.

Statistique des membres au 14 janvier 2025

Membres : 4536 au total (année précédente : 4429)

Cat. 01	« Médecins exerçant en cabinet » : 2288 (Année précédente : 2211)
Cat. 02	« Médecins hospitaliers dans une fonction dirigeante » : 237 (Année précédente : 233)
Cat. 03	« Chefs de clinique exerçant à l'hôpital et spécialistes hospitaliers » : 120 (Année précédente : 121)
Cat. 04	« Médecins en formation postgraduée en vue de l'obtention d'un titre de spécialiste ou d'une formation approfondie » : 16 (Année précédente : 17)
Cat. 05	« Domicile et activité professionnelle à l'étranger » : 12 (Année précédente : 11)
Cat. 06	« Membres de la FMH temporairement sans activité de médecin » : 42 (Année précédente : 51)
Cat. 07	« Après cessation de toute activité professionnelle (p. ex. retraités) » : 1455 (Année précédente : 1409)
Cat. 20	« Membres hors canton (activité principale et base FMH dans un autre canton) » : 158 (Année précédente : 151)
Cat. 21	« Médecins hospitaliers dans une fonction dirigeante (base de l'AMDHS) » : 106 (Année précédente : 116)
	Autres (membres d'honneur + non-membres de l'association) : 102 (année précédente : 109)

Réseautage

Un système de santé efficace et performant repose sur la collaboration étroite entre des organisations, des domaines et des échelons divers. Voilà pourquoi nous menons un travail constant de réseautage et soignons nos contacts avec la classe politique, le canton, d'autres associations du secteur de la santé et la relève.

Rencontre de mi-journée avec les membres du Grand Conseil

C'est par une belle journée de fin d'été, le 9 septembre 2025, que la SMCB a invité les membres du Grand Conseil à sa rencontre annuelle de mi-journée, pour la dernière fois de cette législature. Le thème : les résultats de l'enquête 2025 de la SMCB sur les soins médicaux. La SMCB tenait à informer les membres du Grand Conseil de ces résultats importants, avant



Dr méd. Rainer Felber prononce son discours de clôture lors de la rencontre de mi-journée avec les membres du Grand Conseil. Cet événement fructueux a permis de fêter des victoires politiques cruciales.

même la publication officielle de l'enquête. Le Prof. Dr méd. Dr phil. Sven Streit, codirecteur de l'enquête de la SMCB sur les soins médicaux, a donc présenté à l'assemblée les conclusions à tirer de cette enquête.

À la fin de la rencontre, nous avons adressé quelques mots aux conseillers et conseillères présents : « Vous êtes nos partenaires dans tous ces projets dont nous avons discuté aujourd'hui. C'est à vous que nous adressons notre plus grande gratitude. Ensemble, nous assurons l'avenir des soins médicaux dans le canton de Berne. Corps médical et politique – ensemble vers un même but ! »

Peu après cette rencontre, le Grand Conseil a approuvé à l'unanimité une augmentation du nombre de places d'études en médecine (149 voix contre 0 ; motion 107-2025). Notre manifestation a porté ses fruits !

Journée d'action du 21 février 2025 sur la Place fédérale

Le 21 février 2025, quelque 200 médecins, pharmaciens, chiropraticiens, médecins-dentistes et vétérinaires se sont rassemblés sur la Place fédérale pour tirer la sonnette d'alarme :

la pénurie de professionnels de santé s'aggrave et les conditions de travail se détériorent.

À travers une course d'obstacles sur la Place fédérale, les associations ont illustré huit obstacles auxquels les professionnels de santé sont confrontés au quotidien. Esther Hilfiker a participé à cette course d'obstacles pour représenter les 46 000 médecins de Suisse.

Groupe de coordination Communication FMH

En 2025 également, la SMCB, représentée par Nicolas Felber, a participé au groupe de coordination Communication de la FMH. Alors que cette plateforme servait principalement, durant ses premières années, à permettre aux responsables de la communication des associations participantes de faire connaissance, elle est désormais le lieu d'un échange productif concernant les projets médiatiques et les stratégies de communication. L'enjeu pour 2026 sera de poursuivre sur cette lancée.

Engagement au sein de divers organes

En tant que co-présidents, nous nous sommes efforcés en 2025 également de représenter le point de vue du corps médical bernois dans diverses instances et d'échanger avec des acteurs importants du système sanitaire cantonal et fédéral. Nous avons été actifs au sein du groupe de travail spécial Santé placé sous l'égide de la DSSI, de l'association faitière PME Bernoises, de l'organisation du monde du travail OdA Gesundheit Bern, de l'Assemblée des délégués de la FMH et du comité de la Fédération des sociétés médicales de Suisse alémanique (Verband der Deutschschweizer Ärztgesellschaften, VEDAG).

Retards à l'ISFM

En 2025, la SMCB s'est penchée sur la situation complexe liée aux délais d'attente anormalement longs à l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM) pour la délivrance des titres de spécialiste. Nous avons toujours mis en garde contre une aggravation de la situation par des initiatives précipitées et avons défendu une approche pragmatique pour résoudre le problème sans créer d'insécurité supplémentaire pour les personnes concernées.

Alpine AI et HIN

La numérisation du secteur de la santé progressant sans cesse malgré divers obstacles, nous tenions à intensifier notre travail de réseautage dans ce domaine. C'est la raison pour laquelle nous avons invité AlpineAI AG et Health Info Net AG (HIN) à faire une intervention lors de notre conférence de la présidence du 25 juin 2025. Avant même le lancement de l'outil basé sur l'IA qu'ils ont développé ensemble, « Swiss HealthAssist », Pascal Kaufmann, CEO d'AlpineAI, et Attila Fekete, COO de HIN, ont expliqué à l'auditoire les avantages, les inconvénients, mais aussi les risques liés à l'utilisation de l'IA au cabinet.

Projets

Le quotidien de l'association est extrêmement varié. Nombreux sont les projets et les tâches qui nous occupent sur des périodes plus ou moins longues. Nous souhaitons présenter ici quelques projets marquants de l'année 2025.

TARDOC et forfaits ambulatoires

Le projet qui a le plus marqué l'année sous revue et mobilisé de très nombreuses ressources a sans aucun doute été l'introduction du TARDOC et des forfaits ambulatoires au 1^{er} janvier 2026. Lorsque nous avons appris, le 30 avril 2025, que la structure tarifaire serait approuvée pour l'année suivante,

les préparations allaient déjà bon train. Non contents d'y consacrer notre journée de réflexion, au cours duquel Patrick Müller, responsable des tarifs ambulatoires à la FMH jusqu'en 2025, nous a formés au nouveau tarif, nous avons aussi publié des articles, des aide-mémoire et des lettres d'information à l'intention de nos membres.

Tout au long de l'année, nous avons mené des négociations intenses avec les trois communautés d'achat des assureurs-maladie (HSK, santéservices/tarifsuisse et CSS) concernant les conventions d'adhésion cantonales qui n'ont pas toutes pu être finalisées avant la fin de l'année. Voilà pourquoi la SMCB est intervenue à temps dans l'intérêt de ses membres pour obtenir que la DSSI émette un tarif provisoire au 1^{er} janvier 2026. Ainsi, les médecins bernois peuvent continuer à facturer sans interruption, pour autant qu'ils aient adhéré aux conventions nationales sur la structure tarifaire.

Nous sommes conscients que le dossier du TARDOC et des forfaits ambulatoires est loin d'être clos. Même après que les conventions d'adhésion cantonales auront été finalisées et approuvées, s'ensuivra une phase intensive d'appropriation, et surtout de développement de la structure tarifaire.

Oui, un tel changement suscite des incertitudes et des inquiétudes. De la FMH aux médecins en activité, en passant par les sociétés cantonales de médecine et les sociétés de discipline médicale, nous sommes tous mis à contribution. Mais s'il y a bien une chose que la longue bataille autour du TARDOC aura démontrée, c'est qu'ensemble, nous y parviendrons !

Enquête 2025 de la SMCB sur les soins médicaux

L'équipe chargée de l'enquête de la SMCB sur les soins médicaux a été réorganisée et nous avons pu compter dès lors sur l'expertise universitaire des professeurs Streit et Müller. En 2025, nous avons en outre eu recours à une nouvelle plateforme d'enquête permettant d'assurer la continuité de la collecte des données et d'introduire notamment un système de rappels personnalisés. Le taux de réponse aux questionnaires envoyés a ainsi pu être porté à un niveau réjouissant de 42%. Le résultat est toujours le même : la pénurie inquiétante de personnel médical qualifié dans le canton de Berne se confirme. La pédopsychiatrie, la psychiatrie/psychothérapie, la pédiatrie, la médecine de premier recours et la dermatologie restent les disciplines les plus touchées. Nous constatons une fois de plus une pénurie préoccupante en endocrinologie/diabétologie, en gynécologie et en rhumatologie.

Promotion de la relève

La promotion de la relève médicale a toujours été l'une des priorités guidant notre activité politique. Cela nous a également amenés, en 2025, à nous engager dans divers projets.

Tout d'abord, nous avons réussi, en collaboration avec toutes les parties prenantes, à déposer une demande visant à prolonger le programme d'assistantat au cabinet médical du canton de Berne. La demande ayant été acceptée, le programme



En 2026, le comité exécutif de la SMCB continuera de s'engager avec force pour défendre les intérêts des médecins bernois (de g. à dr. : Dr méd. François Moll, Dr méd. Esther Hilfiker, Dr iur. Thomas Eichenberger, Dr méd. Rainer Felber, Nicolas Felber).

pourra se poursuivre durant la période 2027–2030. Il s'agit là d'une étape décisive qui envoie un signal fort ! Le programme d'assistantat au cabinet médical est l'un des instruments clés pour garantir les soins médicaux de base dans le canton de Berne. Comme l'a montré l'enquête 2025 de la SMCB sur les soins médicaux, nous avons besoin de chaque médecin de premier recours que ce programme permet de recruter.

De même, nous avons remporté un succès sans précédent avec l'adoption à l'unanimité de la motion 107-2025, qui demandait une augmentation du nombre de places d'études en médecine ! Grâce à une collaboration de longue date avec les initiants et à un travail politique ciblé, nous avons pu sensibiliser les membres du Grand Conseil à l'importance de soutenir à la source la formation médicale dans le canton de Berne.

Le fait d'avoir pu faire avancer des projets aussi significatifs tant dans la formation initiale (augmentation du nombre de places d'études) que dans la formation postgrade (programme d'assistantat au cabinet médical), grâce à une large alliance, montre l'importance accordée à la promotion de la relève en médecine ; importance dont elle bénéficie à juste titre.

En 2025, nous avons également fait nos adieux au congrès sur la carrière « medifuture ». Après de nombreuses

années durant lesquelles la SMCB a tenu un stand et a eu d'innombrables discussions stimulantes avec les participants, le comité au complet a décidé, le 2 décembre 2025, que la SMCB n'y participerait plus.

En effet, la composition du public a fortement évolué. Autrefois fréquenté surtout par des médecins assistants et des chefs de clinique, le congrès accueille aujourd'hui des étudiantes et étudiants en médecine et même des gymnasiennes et gymnasiens, soit un public bien plus jeune que celui que cible la SMCB. En revanche, la SMCB envisage désormais de collaborer avec d'autres associations afin de rester en contact avec ses jeunes consœurs et confrères et de les sensibiliser à la politique corporative.

doc.be

Sous la direction éditoriale de Nicolas Felber, nous avons également publié en 2025 de nombreux articles passionnants et interviews dans notre magazine associatif doc.be.

Nous gardons notamment en mémoire les interviews du Dr méd. Roman Hari, privatdocent, doyen chargé de l'enseignement à la Faculté de médecine de l'Université de Berne, et

de la Prof. Dr Christian Jackowski, qui a reçu le prix « Teacher of the Year 2024 ».

Les thèmes culturels n'ont pas non plus été en reste : nous avons ainsi non seulement pu mener un entretien exclusif avec la Dre méd. Esther Pauchard, médecin et auteure, mais aussi avoir un aperçu direct du projet novateur « KULTUR AM BETTRAND », grâce à son initiatrice Shirley Grimes.

Service d'urgence

En 2025 la SMCB a continué de soutenir les projets pilotes de service d'urgence assuré par les médecins de famille en collaboration avec la DSSI et les cercles médicaux. Nous avons eu la satisfaction de constater que dans plusieurs régions, des projets pilotes ont désormais pu être intégrés dans le fonctionnement régulier. Des efforts sont en cours pour les mettre au point et les lancer également dans les autres cercles médicaux.

Il convient tout particulièrement de souligner le rôle important joué par la Dre méd. Barbara Grützmacher, médecin cantonale bernoise, qui est aux côtés de la co-présidence pour soutenir résolument les projets pilotes et jouer un rôle central dans leur planification.

Campagne contre la violence domestique chez les personnes âgées

Depuis plusieurs années déjà, nous nous engageons fortement contre la violence domestique. En 2025 également, ce projet nous a accompagnés sous la forme d'une campagne contre la violence domestique chez les personnes âgées menée par le Service de lutte contre la violence domestique (SLVD). Tandis que Rainer Felber a participé à la conception de la campagne, Nicolas Felber a représenté la SMCB au sein de l'équipe chargée du projet et les supports de campagne ont été diffusés sur nos canaux.

Évaluation de l'aptitude à supporter la détention

En 2025, nous avons organisé avec la Police cantonale bernoise pas moins de trois formations continues sur l'évaluation de l'aptitude à supporter la détention. Alors que le 16 janvier 2025 (Berne) et le 20 novembre 2025 (Bienne), les médecins libéraux ont été informés de la manière correcte d'exercer cette tâche d'importance, une formation extraordinaire destinée aux urgentistes travaillant dans les services d'urgence des hôpitaux a eu lieu le 19 juin 2025.

Le vif intérêt suscité, les évaluations positives et la collaboration appréciée avec la Police cantonale bernoise nous ont comblés de joie. En 2026, nous proposerons de nouveau une formation continue de ce type à Berne et à Bienne.

Remerciements

L'année écoulée a une fois de plus exigé une grande détermination de la part de tous. Après les changements de personnel, le secrétariat et le responsable de la communication et des médias ont, grâce à leur engagement sans faille, toujours représenté et soutenu la SMCB de manière remarquable, tant à l'interne qu'à l'externe. Nous leur adressons nos plus vifs remerciements. Le soutien du vice-président François Moll et l'expertise juridique du secrétaire Thomas Eichenberger ont rendu et rendent encore possibles nos activités très diverses à de nombreux niveaux ainsi que nos prises de position critiques et percutantes lors des procédures de consultation. Merci également pour tout cela.

Nos remerciements vont non seulement aux consœurs et confrères qui ont apporté une contribution constructive au sein de nos instances, mais aussi à tous ceux qui se sont engagés pour les intérêts du corps médical et de la SMCB.